

Baromètre régional

VOLET HÉBERGEMENT D'URGENCE

Bourgogne

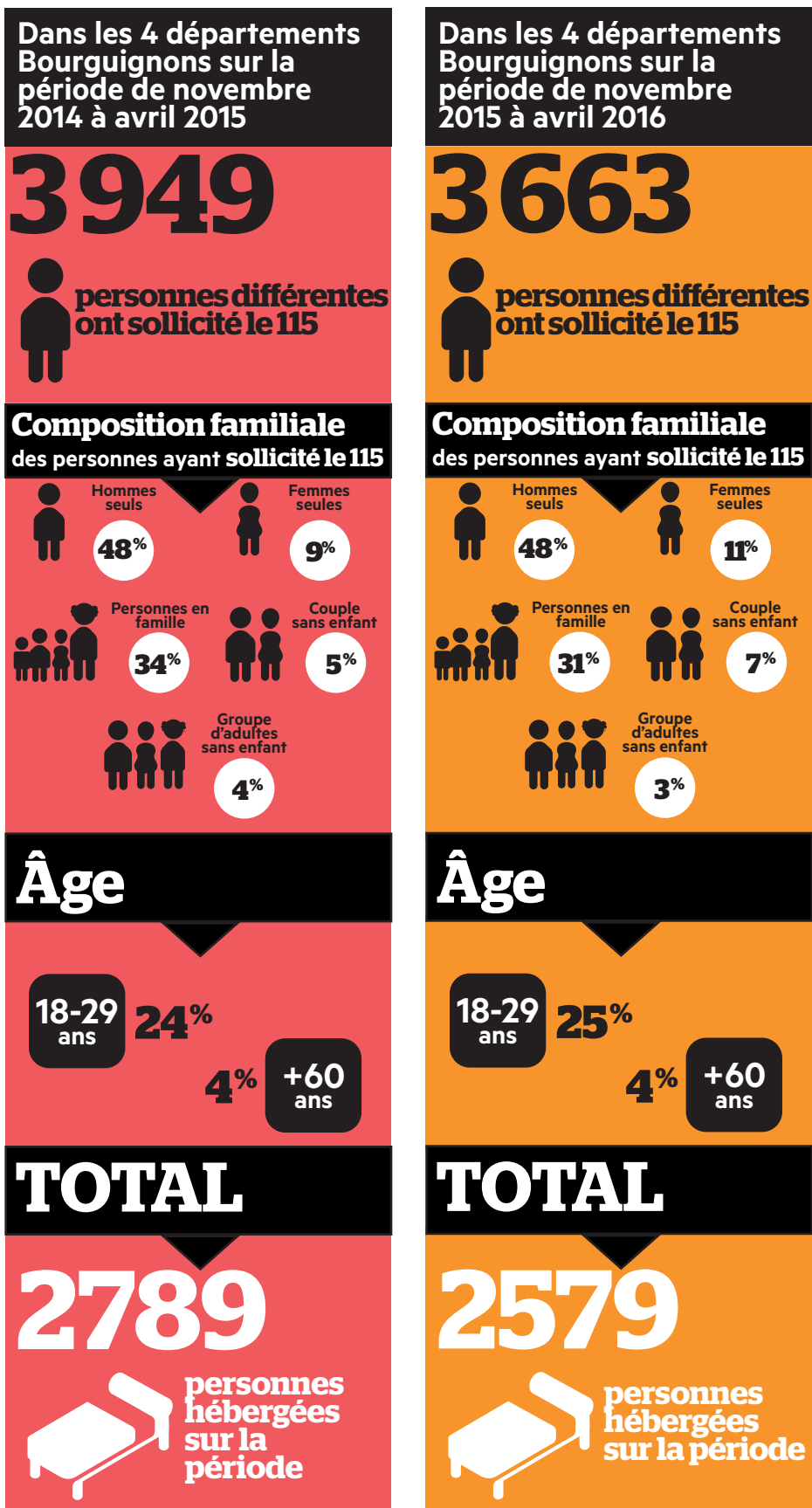
Novembre 2015 - Avril 2016



Sommaire

Synthèse.....	3
Quelques données contextuelles.....	4
Pour mieux comprendre les chiffres, quelques définitions.....	5
Une baisse du nombre de personnes en demande mais une hausse des demandes.....	6
Quels sont les profils des personnes en demande ?.....	9
Moins de personnes hébergées, mais de plus grands ménages.....	12
ANNEXE	
Les sigles utilisés	15

Synthèse



	Taux de pauvreté (1)		Part de la population vivant avec un bas revenu (en %)	Part des allocataires Caf dont les prestations représentent plus de 75% du revenu (en%)
	En 2011 (en%)	Variation 2008-2011 (en points)		
Côte d'Or	11,1	1,2	14,0	15,4
Nièvre	15,7	1,0	20,3	26,0
Saône-et-Loire	13,6	1,0	16,3	17,6
Yonne	13,8	1,5	18,9	20,8
Bourgogne	13,2	1,2	16,6	18,7
France de province	14,4	1,2	18,3	19,8
France métropolitaine	14,3	1,2	17,9	19,8

(1) seuil de pauvreté à 60%

Sources : INSEE, Revenus disponibles localisés 2008 et 2011 ; Cnaf 2012.

Contexte et méthode d'élaboration du baromètre SIAO urgence en Bourgogne

Le baromètre régional des SIAO en Bourgogne « volet urgence » s'inscrit dans le cadre d'un travail d'élaboration d'un observatoire régional des SIAO. Il est soutenu par la DRDJSCS et mené par la FNARS Bourgogne.

En 2014 et 2015, un groupe de travail composé de représentants de la DRDJSCS Bourgogne Franche-Comté, des DD(D)CS(PP) et des équipes SIAO des 4 départements bourguignons, animé par la FNARS Bourgogne-Franche-Comté s'est réuni régulièrement. Il a permis :

- d'identifier les pratiques de saisie des demandes et des offres d'hébergement au sein des SIAO
- de recenser les statistiques actuellement produites par chaque SIAO
- de déterminer un socle commun d'indicateurs départementaux et régionaux pour la construction d'un tableau de bord partagé
- d'harmoniser les pratiques de saisie des données des équipes SIAO de la région

À la suite de ces travaux, deux baromètres ont été publiés sur les périodes allant pour l'une de novembre 2014 à avril 2015 et pour l'autre de mai à octobre 2015. Ceci est le 3^e baromètre de l'urgence.

Le baromètre a pour objectif de fournir de manière partagée :

- une observation régionale
- une lecture régionale des besoins sur l'AH
- une analyse de données brutes
- une exploitation de données souvent inutilisées.

Il répond aux questions ci-dessous :

- Qui se rend sur l'urgence et dans quelle proportion ? (typologie des publics, âge, sexe, nationalité, composition familiale, mais aussi origine géographique de la demande).
- Pourquoi ? (les raisons de la demande, situation au moment de la demande)
- Quelles sont les réponses apportées ? (réponses positives/négatives, adaptées ou non)

Le nombre d'indicateurs est volontairement limité. Ce nombre pourra évoluer suivant les demandes et les besoins.

Il comporte trois volets :

1. un concernant l'offre et la demande, cela permet de mesurer l'offre et de mettre en évidence la charge de travail et les modes d'organisation départementaux.
2. un concernant les personnes en demande, il permet d'évaluer les besoins en hébergement des personnes en précarité
3. un concernant les personnes hébergées

Les données sont transmises par les SIAO de Bourgogne. La FNARS Bourgogne-Franche-Comté est en charge de l'agrégation des données, la mise en page et l'écriture du baromètre.

Quelques données contextuelles

« En Bourgogne, 212 000 personnes vivent sous le seuil de pauvreté en 2011. Comparée aux autres régions, la Bourgogne apparaît relativement préservée. Cependant, ses départements se trouvent dans des situations très disparates : ainsi la Côte-d'Or se situe parmi les dix départements français les moins touchés par la pauvreté, alors que la Nièvre fait partie des vingt-cinq départements les plus affectés. Donc, tous les territoires ne se trouvent pas dans la même situation, et il faut noter que la population pauvre se concentre davantage en milieu urbain.

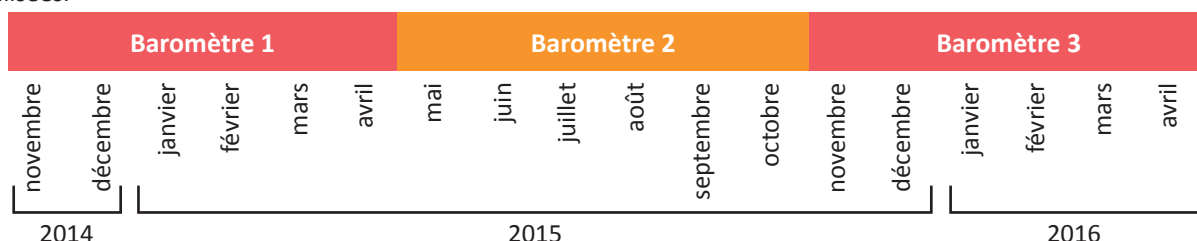
49 800 Bourguignons perçoivent le revenu de solidarité active en 2012 et 43 400 l'allocation adulte handicapé (AAH).

Limitrophe à la région parisienne, l'Yonne est un département attractif où les arrivées de population l'emportent sur les départs. Cet excédent migratoire porte la croissance démographique à un niveau de 0.3 % par an.

La Côte-d'Or abrite la capitale de la Bourgogne, Dijon, dont la population s'élève à plus de 150 000 habitants. La population côte-d'orientienne est plutôt plus jeune et plus aisée que celle des trois autres départements de la région. Les trois quarts des habitants résident dans les agglomérations et leur aire d'influence.

Département rural, la Nièvre est le moins peuplé et le moins dense des départements bourguignons. Entre 1999 et 2009, la baisse de la population se ralentit.

Plus d'un tiers des Bourguignons résident en Saône-et-Loire. C'est le département le plus peuplé de la Bourgogne. Le niveau de revenu de ses habitants est inférieur à la moyenne régionale ».



Le baromètre paraît deux fois par an en mai et novembre. Il est envoyé aux services de l'Etat, aux partenaires et aux associations... Les SIAO peuvent aussi être un relais pour les partenaires.

Pour mieux comprendre les chiffres, quelques définitions

Les logiciels utilisés

Les départements de la Saône-et-Loire (71) et de la Côte-d'Or (21) utilisent le logiciel ProGdis dans son intégralité pour le volet 115. Dans le département de la Nièvre (58), les données sont exploitées sous Excel à partir de plusieurs sources mieux maîtrisées que ProGdis et qui donnent une très bonne fiabilité des données. Enfin, le département de l'Yonne (89) utilise le logiciel SI SIAO où à l'heure actuelle le volet urgence n'est pas intégré. Il produit ses données sur l'urgence via Excel.

La demande d'hébergement

Seuls les appels concernant un ménage identifié (pour une prestation ou un hébergement) donnent lieu à la création d'une demande. On appelle «demande» toutes les demandes qui sont faites au 115. Il peut s'agir de demandes d'hébergement ou de prestation (demande d'informations par exemple sur les coordonnées d'un vestiaire). Les demandes peuvent être faites par les personnes elles-mêmes, par un travailleur social pour un ménage, par un particulier pour signaler une personne, etc...

Ce baromètre porte sur les demandes d'hébergement d'urgence issues des données du SIAO : le terme « demandes » désignera donc implicitement les demandes d'hébergement.

Une personne ne peut prétendre qu'à une demande d'hébergement par jour.

Les demandes d'hébergement comptabilisent toutes les personnes d'un ménage : adultes et enfants. Par exemple : 1 ménage de 4 personnes = 4 personnes = 4 demandes d'hébergement = 4 réponses.

Il est possible de faire des statistiques exprimées en termes de personnes et en termes de ménages. Par exemple : 1 200 demandes au cours du mois de janvier 2013 ont concerné 650 personnes différentes qui représentent 364 ménages.

Sur certaines places, les personnes occupantes doivent rappeler le 115 chaque jour, pour confirmer qu'elles se maintiennent sur la place, puis à des intervalles de temps plus espacés (1 semaine, etc...), jusqu'à ne plus avoir à le faire, dans le cas d'une démarche d'insertion. Ainsi, si une place se libère, le 115 en est informé et peut l'attribuer à une autre personne. Dans le souci de rendre comparable les analyses par département, et de refléter l'activité réelle du 115, sont normalement comptabilisés dans la demande :

- **les demandes initiales** : il s'agit de la demande ayant conduit ou non à l'attribution d'une place au demandeur.
- **les demandes de renouvellements téléphonées** : il s'agit du renouvellement de l'attribution d'une place à une personne qui l'occupe déjà, et à qui il a été demandé de rappeler le 115 pour confirmer sa présence/prolonger son séjour ;

Cependant, toutes les places ne fonctionnent pas selon cette règle. Les attributions sont alors reconduites automatiquement, sans que la personne ait besoin de rappeler le 115. Dans ce cas, on parlera de **renouvellements implicites**.

Pour éclairer l'analyse, voici le détail des pratiques par département :

- › **En Côte-d'Or**, deux structures sont concernées, pour une grande partie de leurs places, par les demandes de renouvellement téléphonées. Ces dernières sont comptabilisées comme de nouvelles demandes. Les renouvellements implicites ne sont pas comptabilisés comme de nouvelles demandes.
- › **Dans la Nièvre**, il est demandé aux personnes de rappeler le 115 sur de rares places et les demandes de renouvellement téléphonées sont comptabilisées comme de nouvelles demandes. Les places concernées sont plus nombreuses en période hivernale qu'en période estivale. Les renouvellements implicites ne sont pas comptabilisés comme de nouvelles demandes.
- › **En Saône-et-Loire**, pour un séjour de trois jours, seule une demande est comptabilisée, le jour de l'entrée. Pendant ces trois jours, les renouvellements implicites ne sont pas comptabilisés comme de nouvelles demandes. La personne ne rappelle le 115 que lorsqu'elle a quitté une place. À ce moment-là, elle fait une nouvelle demande, comptabilisée comme telle. La majorité des attributions de place impliquent un renouvellement téléphoné tous les 3 jours.
- › **Dans l'Yonne**, une personne hébergée plusieurs jours de suite n'a généralement pas besoin de rappeler le 115 pour renouveler sa demande. Pour le premier baromètre, les renouvellements implicites n'avaient pas été intégrés à la demande ; ils l'ont été pour le baromètre suivant. De fait, la demande avait fortement progressé entre les deux périodes. Pour ce 3^e baromètre,

les demandes de renouvellement téléphonées ont été comptabilisées dans la demande (comme pour le baromètre 1), mais les renouvellements implicites ont été retirés, pour correspondre à l'activité réelle du 115.

La demande ayant donné lieu à un hébergement

La personne a été hébergée suite à sa demande et l'orientation préconisée par le 115.

La demande n'ayant pas donné lieu à un hébergement

Une demande d'hébergement est définie comme n'ayant pas donné lieu à un hébergement lorsqu'il n'y a pas eu d'attribution de place ou que la personne n'a pas occupé la place qui lui avait été attribuée.

La connaissance du profil des personnes

Il n'est pas obligatoire pour l'écouter au 115 de demander le profil sociodémographique de la personne (composition familiale, âge, nationalité, etc) pour lui proposer une solution. Du fait de l'inconditionnalité de l'accueil, la demande peut rester anonyme. Cependant l'évolution des entretiens téléphoniques permet d'améliorer la connaissance du profil des personnes et ainsi de mieux adapter la réponse qui leur est apportée..

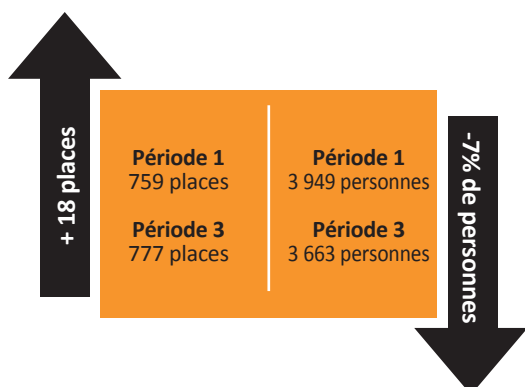
Composition du ménage :

Le ménage n'a pas dans le baromètre la même définition que l'INSEE, qui considère que le ménage est l'ensemble des personnes qui vivent sous un même toit. Dans le baromètre, le ménage est l'ensemble des personnes qui cherchent à être hébergées ensemble. Quatre types de ménage sont distingués :

- Personnes isolées : hommes ou femmes seuls
- Personnes avec enfant : Couple avec enfant(s), femme seule avec enfant(s), homme seul avec enfant(s), groupe avec enfant(s)
- Couples sans enfants
- Autre : ce sont des groupes d'adultes sans enfant, ou des mineurs isolés ou en groupe qui ne sont pas accompagnés d'adultes.

Une baisse du nombre de personnes en demande mais une hausse des demandes

Une baisse du nombre de demandeurs...



Sur la Bourgogne, entre la période de novembre 2014 à avril 2015, et celle de novembre 2015 à avril 2016, 18 places ont été créées (3 places permanentes et 15 places temporaires).

En parallèle, on constate que le nombre de demandeurs a diminué. **Dans un contexte de mise en œuvre du principe de continuité de l'accueil, les durées moyennes de séjour s'allongent, l'hébergement se fait de plus en plus en continu, mais le turnover diminue.** On peut imaginer que la baisse du nombre de personnes en demande d'hébergement est la conséquence de cette baisse du turnover, déjà engagée sur la période de mai à octobre 2016 (baromètre 2), car elle favoriserait le non-recours, les personnes développant d'autres stratégies (squat, tente, hébergement chez des tiers). **Ce n'est donc pas parce que le nombre de personnes en demande baisse dans les chiffres, que le besoin réel diminue.** En revanche, on constate que la mise en œuvre du principe de continuité de l'accueil doit s'accompagner d'un travail sur **la fluidité des parcours**, de manière à réduire les durées de séjour sur l'urgence.

Places mises à disposition du 115	21 Côte d'Or	58 Nièvre	71 Saône-et-Loire	89 Yonne	Total
Places permanentes urgence mises à disposition du 115	432	40	98	51	621
Places temporaires urgence mises à disposition du 115	62	29	59	6	156
Total	494	69	157	57	777

Attention dans la Nièvre, 4 places supplémentaires apparaissent par rapport à la période 2, mais ce ne sont pas de nouvelles places ; ce sont des places urgences spécifiques mises à disposition du 115 qui n'avaient pas été prises en compte dans les précédents baromètres.

De plus, en Côte-d'Or, dans la Nièvre, en Saône-et-Loire, et dans l'Yonne, certaines places temporaires sont des places de mise à l'abri, avec une qualité d'accueil de niveau moindre, et qui pour certaines ne fonctionnent pas sur le principe de continuité de l'accueil. En Côte-d'Or on compte d'autres places de mise à l'abri qui ne sont pas comptabilisées comme des places d'hébergement (les demandes concernant ces places sont comptabilisées comme des prestations). Dans la Nièvre, les places de mise à l'abri ne sont pas comptabilisées dans les places temporaires.

Enfin, des places hôtel sont prises en compte dans les places temporaires en Saône-et-Loire, dans les places permanentes en Côte-

d'Or, et des nuitées hôtelières peuvent être mobilisées pour les cas d'urgence dans certains départements : en Côte-d'Or, avec un volume plus important en été (expulsions locatives), dans l'Yonne pour les familles avec enfants principalement, en Saône-et-Loire pour des femmes victimes de violence et certaines familles. Ces nuitées n'apparaissent pas dans le nombre de places comptabilisées.

L'effort de pérennisation des places et la création d'alternatives aux nuitées hôtelières sont donc aussi à poursuivre, de manière à favoriser un accueil digne et adapté des personnes.

Une augmentation du nombre de demandes par personne, conséquence d'un plus faible turnover...

Sur la Bourgogne, **entre la période 1 et la période 3, le nombre de demandes augmente de 23% quand dans le même temps le nombre de demandeurs diminue légèrement.** On compte plus de demandes par personne sur la période 3 que sur la période 1, ce qui signifie qu'il faut appeler plus pour obtenir une place. La baisse du turnover, qui entraîne des refus pour absence de places disponibles, et amène les personnes à renouveler leur demande, peut donc expliquer en partie l'augmentation de la demande. De plus, le turnover sur les places familles étant généralement plus

faible, ces dernières doivent réitérer leurs appels pour obtenir une place ; comme chaque jour on comptabilise une demande pour chaque personne du ménage, cela fait gonfler les chiffres.



Évolution du nombre de demandes



Période 1 :
nov. 2014 -
avril 2015

Période 2 :
mai - oct. 2015

Période 3 :
nov. 2015 -
avril 2016

Évolution du nombre de personnes en demande en Bourgogne



Période 1 :
nov. 2014 -
avril 2015

Période 2 :
mai - oct. 2015

Période 3 :
nov. 2015 -
avril 2016

...mais des situations départementales très disparates

	Nb de demandes	Nb de personnes	Nb de ménages	Demande / personne
Période 1 : novembre 2014 à avril 2015				
21- Côte d'Or	18 486	1 818	1 188	10,2
58- Nièvre	1 481	376	353	3,9
71- Saône-et-Loire	4 508	1 227	912	3,7
89- Yonne	2 265	528	408	4,3
Total Bourgogne	26 740	3 949	2 861	5,5
Période 3 : novembre 2015 à avril 2016				
21- Côte d'Or	24 730	1 699	1 136	14,6
58- Nièvre	1 311	402	351	3,3
71- Saône-et-Loire	4 113	1 023	791	4
89- Yonne	2 844	539	426	5,3
Total Bourgogne	32 998	3 663	2 704	9

Entre la période 1 et la période 3, la Côte-d'Or suit la tendance bourguignonne, avec un nombre de demandes qui augmente de 33% (soit 6 244 demandes supplémentaires) tandis que le nombre de personnes en demande baisse légèrement (-7%, soit 119 demandeurs en moins). Le nombre de demandes par personne y est très élevé (14,6), et a augmenté par rapport à la période 1 (10,2). Là encore la nécessité d'appeler plus pour obtenir une place explique la hausse de la demande.

Dans l'Yonne, le nombre de demandes par personnes (5,3) est également plus élevé que pour la période 1 (4,3). Dans le même temps, le nombre de personnes en demande y reste stable.

En Saône-et-Loire le nombre de personnes en demande diminue (-17%, soit 204 demandeurs en moins), ce qui peut permettre d'expliquer la chute du nombre de demandes (-9%, -soit 395 demandes en moins). Pourtant, le nombre de demandes par personne (4) est plus élevé que pour la période 1 (3,7). Plusieurs hypothèses peuvent expliquer cette augmentation, comme par exemple :

- la mise en œuvre du principe de continuité de l'accueil (prolongations, stabilisations : le turnover diminue, les personnes non hébergées rappellent plus souvent le 115 pour obtenir une place) ;
- un turnover plus important (si des personnes quittent leur place d'hébergement avant même d'y avoir passé 3 nuits, et rappellent ensuite le 115 pour obtenir une nouvelle place).

Enfin, la Nièvre suit exactement la tendance inverse de la Bourgogne, avec une légère baisse du nombre de demandes (-12% soit 170 demandes en moins), et une baisse du nombre de demandes par personnes (de 3,9 pour la période 1 à 3,3 pour la période 3), mais pourtant une légère augmentation du nombre de personnes en demande (+7%, soit 26 demandeurs supplémentaires). Cette augmentation peut s'expliquer par un plus grand turnover sur les places familles (réorientations rapides, par exemple vers la plateforme régionale OFII mais pas seulement, et situations moins complexes/ménages avec des ressources) : davantage de familles sont passées par l'urgence.

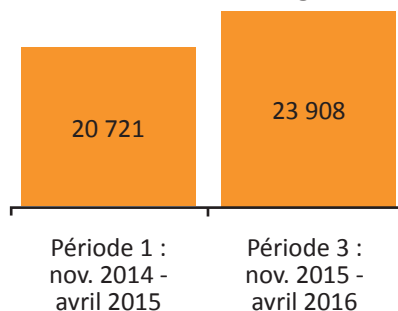
Une augmentation du nombre de refus pour absence de places disponibles...

Le nombre de demandes ayant donné lieu à un hébergement augmente entre la période 1 et la période 3.

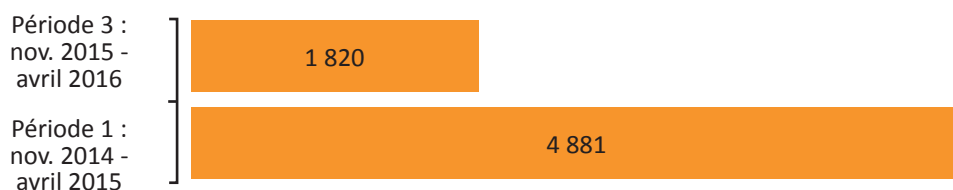
Dans le même temps, le nombre de refus pour absence de places disponibles est de 4 881. Il avait déjà progressé entre la période 1 (1 820) et la période 2 (de mai à octobre 2015) pour atteindre le nombre de 3634. Cette progression se confirme **(+168% entre la période 1 et la période 3)**, et indique, encore une fois, la nécessité de travailler à la fluidification des parcours, pour favoriser le turnover.

+168% de refus pour absence de places disponibles

Évolution des demandes ayant donné lieu à un hébergement



Évolution des refus pour absence de places disponibles



	Demandes ayant donné lieu à un hébergement	% des demandes ayant donné lieu à un hébergement	Refus pour absence de places disponibles	Taux d'évolution des refus pour absence de places disponibles
--	--	--	--	---

Période 3 : 1^{er} novembre 2015 au 30 avril 2016

21- Côte d'Or	18 566	75	3760	+ 317
58- Nièvre	1 093	83	55	- 32
71- Saône-et-Loire	2 485	60	156	- 54
89- Yonne	1 764	62	910	+ 81
Total Bourgogne	23 908	72	4 881	+ 168

La Côte-d'Or, avec une évolution de +317%, influence fortement la progression du nombre de refus pour absence de places disponibles en Bourgogne entre la période 1 et la période 3. Les refus pour absence de places disponibles ont aussi progressé dans l'Yonne (+81%).

À l'inverse, dans la Nièvre (-32%) comme en Saône-et-Loire (-54%), le nombre de refus pour absence de places disponibles est en baisse. Plusieurs hypothèses peuvent être avancées pour expliquer cette baisse :

- en Saône-et-Loire, la baisse à la fois du nombre de demandes et de personnes en demande, notamment issues de familles, pour lesquelles il y a moins de solutions ;

- dans la Nièvre, l'augmentation du turnover, sur les places familles en particulier.

Le non-recours

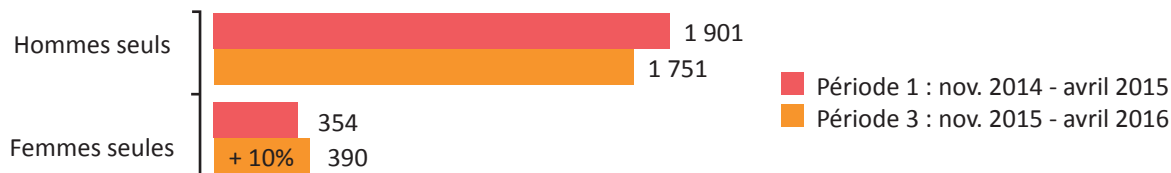
Les données du baromètre prennent en compte uniquement les personnes qui appellent le 115. Une part des besoins sur les territoires n'est donc pas prise en compte en raison du non-recours. Celui-ci reste difficile à mesurer ; plusieurs facteurs peuvent l'expliquer, dont :

- le découragement des personnes face aux refus pour absence de places disponibles
- l'absence de réponses pour les personnes accompagnées d'un animal
- les conditions d'hébergement d'urgence (collectivité, transport, règlement intérieur...)
- le développement d'alternatives précaires (squat...)

Quels sont les profils des personnes en demande ?

Une augmentation du nombre de femmes seules

Répartition des personnes seules par sexe



En Bourgogne, les personnes isolées représentent 58,4% des ménages demandeurs sur la période 3, contre 57,1% sur la période 1. Leur part augmente par rapport à la période 1, mais en valeur absolue leur nombre a diminué entre la période 1 (2 255 personnes) et la période 2 (de mai à octobre 2015) (2 143 personnes), pour se stabiliser entre la période 2 et la période 3 (2 141 personnes). On observe des disparités départementales : le nombre de personnes isolées diminue partout (-4% en Côte-d'Or, -6% dans la Nièvre, -10% en Saône-et-Loire) sauf dans l'Yonne (+5%), tout comme le nombre d'hommes seuls (-8%), sauf dans l'Yonne où il est stable (271 sur la période 1, et 276 sur la période 3).

Les hommes seuls représentent 47,8% des personnes en demande, et les femmes seules 10,7%. **L'augmentation du non-recours de la part des hommes seuls, notamment avec animaux, pour lesquels les solutions sont insuffisamment développées, est une hypothèse pour expliquer cette baisse en Côte-d'Or et Saône-et-Loire.** Au final, l'écart entre le volume de femmes seules et le volume d'hommes seuls se réduit fortement : sur la période 1, il y avait 6 fois plus d'hommes seuls que de femmes seules, pour 4,5 fois plus sur la période 3. **4,5 fois plus d'hommes seuls que de femmes seules**

restent faibles en valeur absolue : cela représente 150 hommes de moins entre la période 1 et la période 3.

Le nombre de femmes seules a augmenté (+10%)

+10% de femmes seules en demande

entre la période 1 (novembre 2014 à avril 2015) et la période 3 (novembre 2015 à avril 2016), tendance déjà observée entre la période 1 (novembre 2014 à avril 2015) et la période 2 (mai à octobre 2015).

Le nombre de femmes seules augmente dans tous les départements (+12% en Côte-d'Or soit 18 femmes supplémentaires, +28% dans la Nièvre soit 8 femmes supplémentaires, +15% dans l'Yonne soit 11 femmes supplémentaires) sauf en Saône-et-Loire (-1% soit une femme en moins). Au total sur la Bourgogne cela concerne 46 personnes de plus sur la période 3 que sur la période 1.

Une baisse globale des personnes en famille

Composition familiale des personnes en demande, hors femmes seules et hommes seuls (%)*



* sur le nombre total de personnes en demande, et hors groupes de mineurs isolés. Guide de lecture : 34,4% des personnes en demande sont issues de familles avec enfants. Les enfants sont comptabilisés

Les familles avec enfants (dont groupes avec enfants) constituent 31,3% des demandeurs contre 34,4% pour la période 1. Leur proportion avait augmenté entre la période 1 et la période 2 (36,2%), montrant une hausse des besoins de ce public ou, a minima, du recours. Entre la période 1 et la période 3, elle baisse de 16%. Cela peut refléter une réelle baisse des besoins (moins de sollicitation de la part de familles, moins de femmes victimes de violences avec enfants), comme une croissance du non-recours (développement d'alternatives en squat, tente, à la rue, chez des tiers), mais ce sont des suppositions à envisager avec prudence. Il existe deux autres facteurs explicatifs potentiels :

- la diminution de la taille des ménages (moins de familles, des familles moins grandes) ;
- l'anticipation des risques de rupture par les SIAO : orientation sur une place d'insertion ou un logement avant la rupture, évitant ainsi le recours au 115.

Le nombre de personnes en famille baisse de 11% en Côte-d'Or, 32% en Saône-et-Loire et 15% dans l'Yonne.

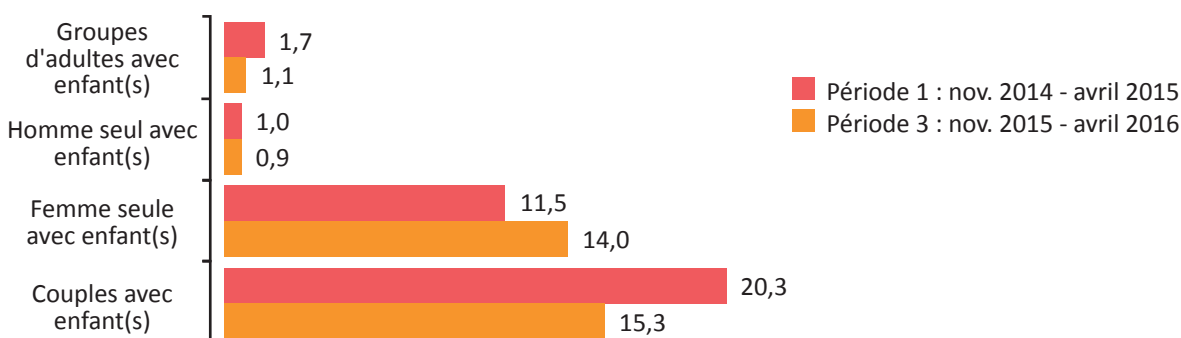
La Nièvre fait exception, avec une augmentation du nombre de personnes en famille (12 personnes sont concernées sur la période 1, contre 37 personnes sur la période 3, soit +208%), mais reste le département où la demande en provenance

-16% de demandeurs en famille

de ce public est la plus faible (720 personnes concernées en Côte-d'Or, 399 en Saône-et-Loire, et 141 dans l'Yonne). De la même manière, en Bourgogne, la part des enfants diminue (elle passe de 19,6% sur la période 1 à 18,4% sur la période 2), sauf dans la Nièvre, où elle augmente fortement (de 1,2% sur la période 1 à 5,5% sur la période 2 (mai à octobre 2015)).

...mais une augmentation des familles monoparentales

Composition familiale des personnes en familles/groupes avec enfants (%)*



*Sur le nombre de personnes issues de familles avec enfants. Guide de lecture : 14% des personnes issues de ménages en famille appartiennent à une famille monoparentale dont le parent est une femme. Les enfants sont comptabilisés.

La baisse du nombre de personnes en famille est fortement portée par les couples avec enfants, puisque les personnes en famille monoparentale croissent de 11% entre la période 1 et la période 3. Au total, on compte presque autant de familles monoparentales (545) que de couples avec enfants (562) sur la période 3. Ces

familles monoparentales sont presque toutes des familles de femme seules avec enfants (94%). Entre la période 1 et la période 3, les familles monoparentales connaissent un fort taux d'évolution dans l'Yonne (+36%, soit 80 personnes concernées) et dans la Nièvre (de 0 à 15 personnes concernées) ; les taux d'évolution

sont plus faibles en Côte-d'Or (+5%, soit 323 personnes concernées) et en Saône-et-Loire (+2% soit 127 personnes concernées).

+11% de demandeurs en famille monoparentale

Des personnes victimes de violences toujours aussi visibles, et principalement des femmes

	21 Côte d'Or	58 Nièvre	71 Saône-et-Loire	89 Yonne	Total
Période 1 : nov. 2014 à avril 2015	55 femmes	14 femmes*	27 femmes	11 femmes	107 femmes
Période 3 : nov. 2015 à avril 2016	59 femmes et 2 hommes	10 femmes	41 femmes	17 femmes	127 femmes et 2 hommes

*Pour la Nièvre ces données ne sont disponibles qu'à partir de 2015 ; il s'agit donc de 14 femmes sur la période 1, hors novembre et décembre.

En Bourgogne, le nombre de personnes victimes de violences conjugales ou intra-familiales faisant appel au 115 a augmenté entre la période 1 et la période 3, pour passer de 107 à 129 personnes concernées. Le nombre de femmes concernées a augmenté dans tous les départements, sauf dans la Nièvre. 2 hommes (en Côte-d'Or) sont concernés sur la période 3, alors qu'aucun ne l'était sur la période 1. La comparaison avec les prochaines pé-

riodes d'observation permettra de voir si la hausse continue, et éventuellement de savoir si ces publics se manifestent plus de mai à octobre ou de novembre à avril.

Cependant, l'activité du 115 à elle seule ne permet pas de cibler l'évolution du nombre de situations de personnes victimes de violences. Il faut également tenir compte des prises en charge en direct par le SIAO insertion ou en direct par

127 femmes victimes de violences

des dispositifs d'hébergement dédiés. De plus, des personnes victimes de violences peuvent solliciter le 115 sans déclarer cette information, ou sans solliciter d'hébergement.

Expulsions locatives

Les demandes liées à une expulsion locative ont augmenté de 19,2% entre la période 1 (novembre 2014 à avril 2015) et la période 3 (novembre 2015 à avril 2016), sur la Bourgogne, soit 35 ménages de plus concernés. *Attention ce taux d'évolution est calculé hors Nièvre, département pour lequel nous n'avons pas le nombre d'expulsions locatives pour la période 1 (novembre 2014 à avril 2015).*

Ces demandes concernent surtout la

Côte-d'Or (+20,4% soit 59 ménages concernés) et la Saône-et-Loire (+30,8% soit 51 ménages concernés). Elles sont en baisse dans l'Yonne (-66,7% soit 2 ménages concernés). Dans la Nièvre 4 ménages sont concernés pour la période 3. Cependant, l'activité du 115 ne permet pas de mesurer l'évolution des expulsions locatives, les ménages concernés étant souvent orientés sur des solutions d'insertion ou un logement avant d'avoir à solliciter l'urgence.

+19% de demandes liées à une expulsion locative

Des jeunes en demande toujours aussi présents

Les mineurs isolés constituent une part en apparence stable (4 personnes de novembre 2014 à avril 2015 ; 5 personnes de novembre 2015 à avril 2016), et relativement très faible des personnes en demande (0,1%). Néanmoins il n'est pas toujours facile de les identifier, principalement lorsqu'il s'agit de migrants ; ainsi leur nombre dépasse probablement les chiffres renseignés.

De plus, les jeunes adultes représentent toujours une part importante des personnes en demande, 25,3% pour les 18-29 ans (contre 24% sur la période 1). Cette augmentation est portée par les plus jeunes d'entre eux, la catégorie des 18-24

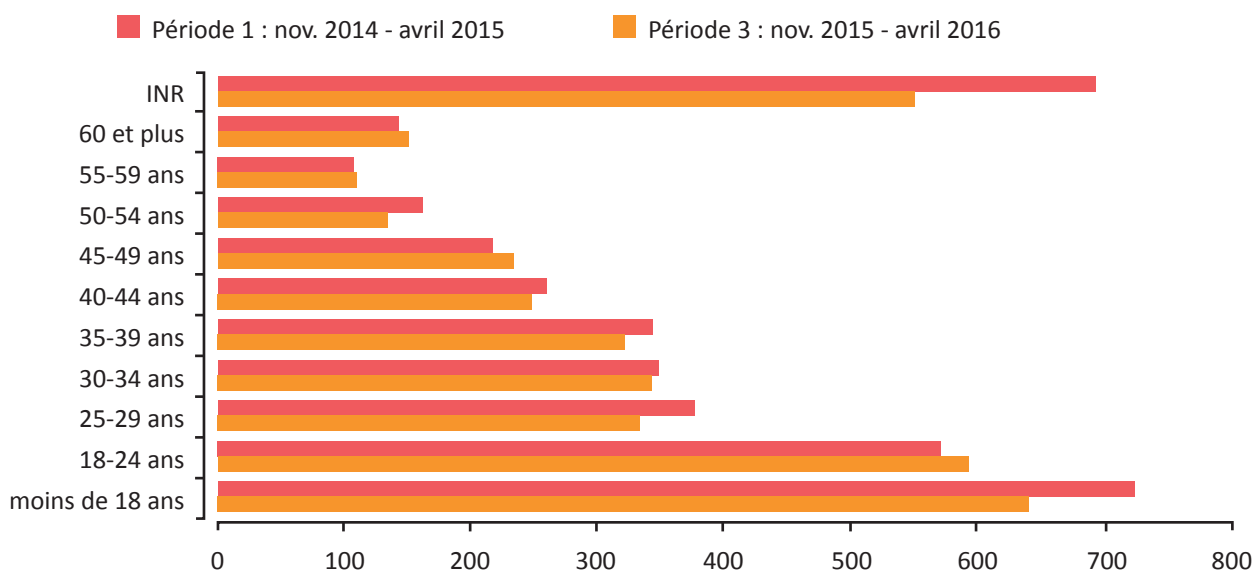
ans, qui connaît une progression de 3,9% entre la période 1 et la période 3, alors que la catégorie des 25-29 ans diminue de 11,2%.

Les jeunes constituent un public particulièrement vulnérable nécessitant une prise en charge et un accompagnement adaptés, au regard de leurs problématiques particulières : mineurs isolés, sorties de dispositifs d'aide sociale à l'enfance et de dispositifs médico-sociaux ou relevant du handicap. Plus généralement, la situation des 18-24 ans est impactée par l'absence de ressources financières. Le temps d'attente pour accéder aux dispositifs d'insertion est plus long du fait de

l'augmentation du nombre de demandes et de l'allongement des durées moyennes de séjour dans ces dispositifs.

C'est dans la catégorie des 18-24 ans que les femmes sont les plus représentées. La catégorie des moins de 18 ans diminue, en lien avec la baisse du nombre de familles en demande. Il y a donc moins d'enfants dont la famille sollicite le 115.

Répartition des personnes en demande par âge



Une augmentation des publics les plus âgés, notamment des 55-59 ans

Les 55-59 ans et les 60 ans et plus augmentent respectivement de 3,7% et de 4,9%. Ensemble ils représentent 262 personnes (7,2% des personnes) sur la période 3, contre 251 sur la période 1 (6,4% des personnes). Pour les 60 ans et plus, on observe une croissance constante

et exponentielle depuis la période 1 : +0,7% entre la période 1 et la période 2, et +4,1% entre la période 2 et la période 3. Ces publics nécessitent une prise en charge particulière et adaptée (isolement, aide à domicile, soins médicaux, normes d'accessibilité). Encore une fois le temps

d'attente pour accéder à un dispositif d'insertion adapté est long, les dispositifs adaptés manquent, et l'accès/le retour au logement autonome est compliqué par la nécessité de mobiliser des dispositifs d'accompagnement spécifiques.

Des situations administratives complexes

L'inconditionnalité de l'accueil est un principe déontologique du 115 qui ne saurait être remis en cause. Ainsi, tout public en situation de détresse (rupture d'hébergement ou de logement ou n'ayant pas les ressources pour y accéder) peut y faire appel, sans condition de ressources, de statut, de nationalité.

La nationalité des personnes est renseignée sur une base déclarative. La fiabilité des données s'en trouve donc compromise, mais le taux de renseignement des données s'améliore (88,3% pour la période 3 contre 75,2% pour la période 2 et 78,6% pour la période 1). Par contre, la variation du taux de renseignement des données réduit les possibilités de comparaison entre les trois périodes. Comme nous ne pouvons pas savoir pour quels publics les données ont été mieux renseignées, nous éviterons de comparer la proportion de chaque public sur le total des personnes en demande.

En gardant donc à l'esprit que la fiabilité de ces données est toute relative, on peut constater qu'entre la période 1 (no-

vembre 2014 à avril 2015) et la période 3 (novembre 2015 à avril 2016), sur la Bourgogne, le public migrant ayant recours au 115 a diminué : -17,5% de publics hors UE, et -5,6% de publics étrangers originaires de l'UE. Néanmoins, l'accueil du public migrant sur le 115 demeure préoccupant en raison des difficultés d'accès aux dispositifs d'insertion des personnes aux situations administratives complexes (déboutés du droit d'asile, avec ou sans OQTF, personnes sans papier, mais aussi jeunes, mineurs isolés, autres personnes sans ressources...), pouvant participer à l'embolisation du dispositif.

En Côte-d'Or le nombre de personnes d'origine étrangère hors UE augmente, alors que celui des personnes originaires de l'UE baisse, ce qui peut s'expliquer par un meilleur renseignement des données concernant les migrants hors UE, mais aussi une plus forte concentration de ces publics dans ce département suite à la réforme de l'asile.

Dans la Nièvre, le nombre de personnes d'origine étrangère hors UE et de fran-

çais augmente, ce qui provient probablement d'un meilleur renseignement des données également. En parallèle il y a eu des créations de places urgence dédiées à certaines catégories de publics migrants, et la régionalisation de la demande d'asile (personnes orientées sur la PADA de Côte-d'Or), ce qui implique que plus de migrants sont pris en charge en dehors du 115.

En Saône-et-Loire, le nombre de personnes d'origine étrangère hors UE est divisé par 2 entre la période 1 et 2 puis reste stable entre la période 1 et la période 3, conséquence d'une baisse de sollicitation du 115 de la part des migrants hors UE sur le territoire, alors que le nombre de français et le nombre de personnes originaires de l'UE sont stables sur les trois périodes.

Enfin, dans l'Yonne, la part de personnes françaises augmente légèrement, comme les personnes étrangères originaires de l'UE, et celle des personnes hors UE diminue quelque peu. Ces évolutions sont à considérer avec précaution, le taux d'informations non renseignées ayant augmenté.

Moins de personnes hébergées, mais de plus grands ménages

On constate que le 115 a hébergé 2 579 personnes sur la période 3, c'est 342 de plus que sur la période 2 (de mai à octobre 2015), mais 210 de moins que sur la période 1, soit **-7,5% de personnes hébergées entre la période 1 et la période 3.**

-210 personnes hébergées

	Personnes en demande	Personnes hébergées	Ménages en demande	Ménages hébergés	Taille moyenne des ménages
Période 1 : novembre 2014 à avril 2015					
21- Côte d'Or	1 818	1 369	1 188	839	1,63
58- Nièvre	376	277	353	259	1,07
71- Saône-et-Loire	1 227	939	912	684	1,37
89- Yonne	528	204	408	166	1,23
Total Bourgogne	3 949	2 789	2 861	1 948	1,43
Période 3 : novembre 2015 à avril 2016					
21- Côte d'Or	1 699	1 354	1 136	790	1,71
58- Nièvre	402	347	351	283	1,23
71- Saône-et-Loire	1 023	657	791	481	1,37
89- Yonne	539	221	426	172	1,28
Total Bourgogne	3 663	2 579	2 704	1 726	1,49

Certaines personnes peuvent être hébergées depuis plusieurs mois, leur demande pouvant remonter à une autre période.

-7,5% de personnes hébergées entre la période 1 et la période 3

Le nombre de personnes hébergées baisse également en Côte-d'Or (mais très légèrement) et en Saône-et-Loire.

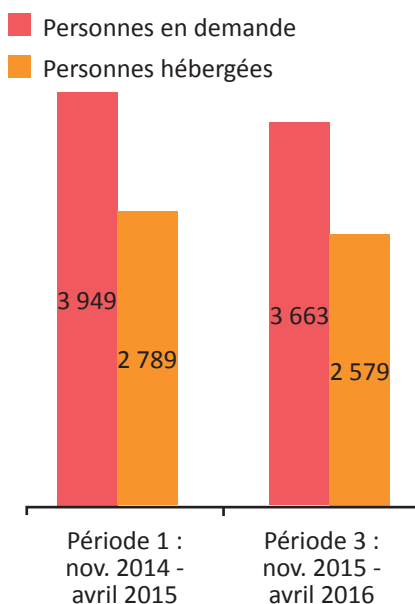
Au niveau régional, la taille des ménages hébergés augmente de 4,2% (plus de familles hébergées), mais le nombre de personnes hébergées est en baisse : en cause, la baisse du nombre de ménages hébergés.

En Côte-d'Or, malgré une baisse du nombre de ménages hébergés, le nombre de personnes hébergées est presque stable (-1,1% soit 15 personnes en moins). C'est donc la légère augmentation de la taille des ménages hébergés qui peut expliquer ce maintien.

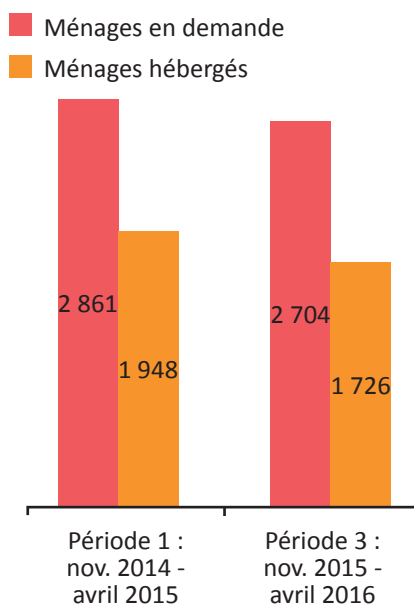
En Saône-et-Loire, la taille des ménages hébergés reste stable, mais le nombre de ménages hébergés diminue, ce qui peut expliquer la forte baisse du nombre de personnes hébergées (-30% soit 282 personnes en moins).

Dans la Nièvre et dans l'Yonne, le nombre de personnes hébergées augmente. L'augmentation de la taille des ménages hébergés (+25,3% soit 70 personnes supplémentaires dans la Nièvre, +8,3% soit 17 personnes supplémentaires dans l'Yonne) et du nombre de ménages hébergés peuvent expliquer cette hausse.

Évolution des nombres de personnes en demande et personnes hébergées



Évolution des nombres de ménages en demande et ménages hébergés



En conclusion, l'augmentation du nombre de refus pour absence de places disponibles, qui entraîne la répétition des appels au 115, est symptomatique de la saturation des dispositifs en Bourgogne. Celle-ci peut s'expliquer par un faible turnover du fait de l'allongement des durées de prise en charge. L'absence de fluidité dans le parcours des personnes est liée notamment au manque de solution de sortie rapide sur l'insertion ou le logement, à la complexité des processus d'orientation et d'entrée sur les dispositifs médico-sociaux, aux difficultés d'accès aux droits du fait de la non-obtention ou au non-renouvellement des titres de séjour...

L'évolution des publics (davantage de femmes seules, de familles monoparentales, de femmes victimes de violence, de jeunes 18/25) interroge sur les capacités des territoires à répondre à leurs besoins spécifiques tant sur la question de l'hébergement qu'en termes d'accompagnement adapté.

La poursuite du travail d'observatoire régional en Bourgogne-Franche-Comté permettra de mieux connaître les besoins des publics en demande, de partager les pratiques et ainsi de proposer collectivement des solutions adaptées aux territoires et une coordination plus efficiente au bénéfice des ménages.

Les sigles utilisés

AAH : Allocation Adulte Handicapé

AHI : accueil, hébergement, insertion

DD(D)CS-PP : Direction Départementale (Déléguée) de la Cohésion Sociale - et de Protection des Populations

DRDJCS : Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale

FNARS : Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale

HU : Hébergement d'Urgence

OQTF : Obligation de Quitter le Territoire Français

SIAO : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

UE : Union Européenne

FNARS BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Fédération Nationale des Associations
d'Accueil et de Réinsertion Sociale

6 rue Alfred Changenet
21300 Chenôve

bourgogne@fnars.org

www.fnars.org

CONTACT

POUR LA CONCEPTION
ET RÉALISATION DU BAROMÈTRE

Audrey Dallavalle
Cheffe de projet AHIL et observation
FNARS Bourgogne-Franche-Comté

audrey.dallavalle@fnars.org

GRÂCE À LA PARTICIPATION ESSENTIELLE DES SIAO DES DÉPARTEMENTS DE :

- Côte d'Or 21
- Nièvre 58
- Saône-et-Loire 71
- Yonne 89

ET EN COLLABORATION AVEC LA DRDJSCS

